



Municipalité de la
Commune de Duillier

Préavis n° 01/2022
au Conseil communal

Gestion et comptes 2021

Délégué municipal
M. Michel Peytregnet

Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 93c de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 27 mai 1975, le 1er juillet 2005 et le 1er juillet 2013, des articles 34 et 35 du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, ainsi que les articles 37, al. 1, 38 et 39 du Règlement du Conseil communal du 20 février 2015, la Municipalité soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2021.

L'exercice 2021 s'est soldé par un

excédent réel des recettes de CHF 726'309.08

alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 534'631.00.

Le résultat mentionné ci-dessus contient déjà les écritures provenant du décompte provisoire de la péréquation qui est toutefois inférieure à ce que nous espérons toucher en retour. La différence s'explique particulièrement par une transaction immobilière de taille, rapportant à la commune un montant d'env. KCHF 580 supérieur aux montants mis au budget 2021. Pour le reste, on peut relever les éléments suivants :

- Revenus d'impôts plus élevés que prévu, notamment l'impôt sur le revenu (+ KCHF 424 s'expliquant en totalité par des prestations en capital et des rattrapages pour les années précédentes), fortune (+ KCHF 22), l'impôt foncier (+ KCHF 8), et la rétrocession sur l'impôt des frontaliers (+ KCHF 50). Il est donc important à retenir que notre base de revenus sur les personnes physiques est inchangée par rapport aux comptes 2020.
- Une gestion parcimonieuse de nos dépenses. En effet, toutes les rubriques sous notre contrôle affichent des résultats nets en dessous de ce que nous avons budgété.

Le rapport de gestion contient tous les autres détails relatifs aux comptes 2021.

Conformément à la demande de l'état (directive sur la révision – octobre 2016) nous joignons en annexe à ce préavis :

- Le résumé des comptes.
- Une liste des associations intercommunales auxquelles nous sommes associés.
- Une liste inventoriant nos engagements hors bilan.
- Le tableau des investissements.

Conclusions

Au vu des éléments évoqués dans le présent préavis et ses annexes, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER,

vu le préavis municipal n°01/2022 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2021,

vu le rapport de la Commission de Gestion et Finances,

ouï les conclusions du rapport de ladite commission,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le préavis municipal n° 01/2022 concernant le rapport sur la gestion et les comptes de l'année 2021,
- 2/ de donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Commission de Gestion et Finances, pour la gestion et les comptes de l'année 2021.

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 2 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Peytregnet



La Secrétaire



Laurence Bodenmann

Annexes mentionnées